



FEVRIER 2011 n° 172

Sommaire

- * le mot du maire
- * des progrès restent à faire
- * compte rendu du C.M. du 17/01
- * articles M DANNONAY, M ROUDET
- * faits inadmissibles
- * info bibliothèque
- * comme un poisson dans l'eau
- * défendons la nature
- * manifestations
- * du nouveau au centre commercial « le Suzon »
- * état civil

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi 8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 17 h
Mercredi 8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 17 h
Vendredi 8 h 00 - 12 h
Tél 04 74 84 63 25

HORAIRE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi } 8h30 - 11h45
Mardi } 13h30 - 17h45
Mercredi }
Jeudi 13 h30 - 17 h 45
Vendredi } 8h30 - 17h45
Samedi }
Tél 04 74 84 61 81



Ramassage des ORDURES MENAGERES le VENDREDI MATIN



Nantaise des Eaux Services
Service clientèle
09 69 32 04 04

En cas de coupure ou d'imprévu
Message flash



Photo Laurent NIVON

La gabusienne

Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr **avant le 15 de chaque mois**

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

Le mot du Maire

Chaque mois, il parvient au secrétariat de la mairie des articles à publier sur le bulletin municipal. Pour éviter les polémiques sur leurs pertinences, il a été décidé que ces libres propos seraient regroupés sur une feuille de format A4 joint à la Gabusienne.

Maurice PELISSIER

DES PROGRES RESTENT A FAIRE...



Ne désespérons pas !





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER

débat d'orientation budgétaire

M. BECT adjoint en charge des finances, informe le Conseil de la situation financière de la commune à la fin de l'exercice comptable 2010.

Il expose à l'assemblée le programme d'investissement prévisionnel envisagé pour l'année 2011.

Il indique qu'il convient d'établir des priorités concernant les réalisations, compte tenu des ressources financières, de la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale pesant sur les ménages et de la diminution des subventions d'investissement.

Concernant ce dernier point un débat s'engage quant à la création d'un nouveau local destiné à accueillir la cantine scolaire.

M BECT explique que pour bénéficier de subventions ces locaux devront être mutualisés.

Pour garder la maîtrise de son foncier bâti la commune devra envisager un financement sur ses ressources propres.

Le Conseil, après échanges et réflexion,

CONSIDERANT la complexité de ce dossier reporte l'examen de cette question lors d'une prochaine séance

M DANNONAY rappelle à l'assemblée l'ensemble des projets destinés à ralentir la vitesse de circulation notamment sur le CD 519.

M BECT évoque enfin la réhabilitation du site de l'ancienne tannerie et rappelle qu'un permis de construire destiné à créer une couverture composée de panneaux photovoltaïques a été accepté par les services de l'état.

Pour conclure, il rappelle la séance du 2 juin 2010, lors de laquelle le conseil a entériné la relance du PLU.

rémunération des agents recenseurs

Mme PUPAT Gishlène, adjointe, nommée coordinateur communal par arrêté municipal du 3 novembre 2010, informe l'assemblée, du décret 2003-561 du 23 juin 2003, par lequel la commune de SAINT BARTHELEMY a été retenue pour effectuer l'enquête de recensement de la population qui doit avoir lieu du 20 janvier au 19 février 2011.

Le 22 novembre ont été nommés par arrêté municipal M ESPENEL Franck et Mlle BRESCHIA Christine.

Mme PUPAT explique que la dotation forfaitaire globale allouée par l'état à la commune s'élève à 1972 euros sur la base 1.72 euros par habitant * 1011 habitants (population légale au 1er janvier 2010) et 1.13 euro par logement 366 logements en 2007.

Elle suggère de rémunérer les agents recenseurs sur la base de :

1.72 € par habitant recensé

1.13 € par logement recensé

Somme à laquelle sont déduites les charges salariales et patronales applicables aux agents contractuels non titulaires.

Le Conseil après échange,

PREND ACTE que la commune de ST BARTHELEMY a été retenue pour effectuer l'enquête de recensement

DECIDE que M ESPENEL et Mlle BRESCHIA seront rémunérés selon les conditions exposées par Mme PUPAT.

DIT qu'une prime de 10% leur sera allouée si leur mission est correctement effectuée,

LAISSE ce dernier critère à l'appréciation de Mme PUPAT coordinatrice communale.

modification du POS

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123.13, L123-19 et R123.19, R123.24 et R123.25;

Vu l'arrêté municipal en date du 12 octobre 2010 prescrivant l'enquête publique sur la modification du Plan d'Occupation des Sols ;

Vu le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 2 novembre au 3 décembre 2010 et l'avis de Commissaire Enquêteur ;

Après avoir entendu l'exposé de M BECT, adjoint en charge du PLU, et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal décide:

D'APPROUVER la modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est annexé à la présente.

Le dossier modifié sera tenu à la disposition du public :

·à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public ;

·à la Préfecture de l'Isère

·à la Sous-Préfecture de VIENNE Bureau des Affaires communales

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le Dauphiné Libéré.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ; la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées.

convention SPA renouvellement

M. Bruno DANNONAY, adjoint, rappelle au Conseil la convention passée en 2004, renouvelée chaque année, avec la SPA de LYON SUD EST.

Convention qui consiste essentiellement à pallier l'absence de fourrière sur la commune moyennant une cotisation annuelle de 0.31 euros par an et par habitant.

Le conseil après en avoir délibéré,

RECONDUIT la convention pour l'année 2011.

subvention établissements scolaires privés

Mme GUEDENET, adjointe en charge des affaires scolaires, expose au Conseil les différentes demandes de subvention reçues :

1) L'Institut Médico Educatif de Meyrieu les Etangs accueille des adolescents déficients intellectuels, il compte dans ses effectifs un enfant de SAINT BARTHELEMY.

Le conseil après discussion,

DECIDE d'allouer une subvention de 34 euros à l'Institut Médico Educatif de Meyrieu les Etangs.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2011.

2) le Lycée d'Enseignement Agricole Privé de St SIMEON DE BRESSIEUX accueille des élèves en classe de collège et en classe de lycée professionnel, 2 enfants de SAINT BARTHELEMY y sont scolarisés.

Le Conseil après réflexion,

DECIDE d'accorder une subvention de 68 euros (34€/enfant)

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2011

3) la Maison Familiale Rurale de CHAUMONT prépare des jeunes aux métiers de paysagistes, fleuristes ou vendeurs gestionnaires de rayons dans les jardineries.

Depuis la rentrée 2010 elle compte 1 adolescent de SAINT BARTHELEMY dans ses effectifs.

Le Conseil,

DECIDE d'allouer la somme de 34 euros à cet établissement

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2011.

circulation allée des Acacias et allée des Cyprés

M. Bruno DANNONAY, adjoint, fait part de la rencontre du 16 décembre 2010 entre :

- les Elus des Commissions des Travaux et de l'Environnement et de la Sécurité,

- les Riverains (tous invités, 14 personnes présentes + 2 ayant adressé un courrier),

qui a permis de dégager **une solution faisant consensus qu'il soumet au conseil municipal,**

- il convient de limiter la circulation devenue trop importante en réservant l'usage de ces voies aux seuls Riverains par une signalétique adaptée de "SENS INTERDIT, SAUF RIVERAINS" disposée à chaque extrémité de l'ensemble constitué par les deux voies,

- cette option sera expérimentée pendant une durée de six mois à un an et à l'issue de cette période d'essai il y aura une nouvelle rencontre entre Elus et Riverains.

droit de préemption fonds de commerce

M. BECT, rappelle au Conseil la délibération du 15 mai 2006 qui a étendu le champ d'application du droit de préemption urbain aux fonds de commerce et baux commerciaux, en vertu de la loi N°2005-882 du 2 août 2005.

Il demande au Conseil de se prononcer concernant le fonds de commerce de Mme CUSSET Caroline, dépôt vente de toute nature, propriétaire de SARL PHOTO BERTORELLO

Le conseil après échange,

CONSIDERANT la nature de l'activité du repreneur, (épicerie fine et décoration de table), compatible avec l'ensemble des commerces du centre commercial

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien.

aménagements tournées ordures ménagères

M. DANNONAY fait part de sa rencontre avec M CECCON et la SERNED.

La C.C.T.B. et la SERNED nous demandent de régler un certain nombre de problèmes :

- établissement de **conventions avec les Propriétaires** pour le passage sur les voies privées,

- définition de **points de présentation ou de collecte** des bacs, lorsque c'est nécessaire,

- **élagage** des voies empruntées,

- établissement de **zones de demi-tours,**

- dérogation pour le **passage sur des voies à tonnage limité.**

Le 15 janvier 2011 les Commissions des Travaux et de l'Environnement et de la Sécurité ont étudié sur le terrain les différents points indiqués ci-dessus.

M DANNONAY propose qu'une consultation conjointe soit engagée avec la commune de Beurepaire pour mutualiser les coûts des travaux d'aménagement nécessaires pour le bon déroulement de la tournée de collecte, (terrassement et consolidation des voies).

Le Conseil après échanges,
ACCEPTE cette proposition

mise en place d'un plan communal de sauvegarde et d'un réseau communal de Sécurité Civile

M DANNONAY précise au Conseil les directeurs des services de l'Etat préconisant la création de ces entités pour les communes à risques.

Une discussion s'installe à la suite de quoi il est décidé la mise en place d'un comité de pilotage sous la présidence du Maire composé de la commission environnement et sécurité et toute personne intéressée.

droit de préemption

M. BECT fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété CHENAVIER Denis sise 282 allée des Cyprès cadastré ZB 137 et 135.

Le Conseil après délibération,
DECIDE de ne pas préempter.

M. BECT présente au Conseil la Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) qu'il peut faire valoir sur la propriété VAIRAI sise 68 route de Grenoble cadastrée AK 357-358-359

Le conseil **DECIDE** de ne pas préempter

subvention bibliothèque

M BECT fait part au Conseil du courrier de Mme Danièle FRANDON, Présidente de la bibliothèque municipale, sollicitant une revalorisation de la subvention attribuée annuellement à l'association.

Il rappelle la délibération du 4 février 2010 fixant le montant de cette subvention à 1 000 euros soit 1€/habitant.

Le Conseil après échanges,

DECIDE d'allouer une subvention de 1.5 euro par habitant,

DIT que la somme globale sera arrondie à 1 500 euros,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2011.

subvention Classe CLISS

Mme GUEDENET, adjointe en charge des affaires scolaires donne lecture au conseil d'une lettre de Philippe MIGNOT, Maire de Beurepaire.

M MIGNOT demande à la commune une participation financière aux charges des locaux scolaires, pour une enfant domiciliée à SAINT BARTHELEMY et scolarisé en classe CLIS -(classe d'intégration) située dans les locaux de l'école Gambetta.

Il indique que le coût par enfant des charges de locaux scolaires se monte à 599.93 euros, et demande à la commune une participation financière à hauteur de 60% soit 360 euros pour l'année 2010/2011.

Mme GUEDENET demande au Conseil de se prononcer sur cette participation,

Le conseil après échange,

DECIDE de contribuer aux charges de locaux scolaires à hauteur de 360 €/par enfant **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à cette participation

PRECISE que cette participation sera actualisée chaque année compte tenu des effectifs accueillis et de l'évolution des charges.

INADMISSIBLE

En effet le comportement de certains habitants de notre village est tout simplement inadmissible.

Président de l'association « vos vêtements créent des emplois » j'ai installé en accord avec Mr le Maire un container sur la place du cimetière pour la collecte des vêtements usagés.

Cette association a pour but la réinsertion de personnes en grande difficulté en leur permettant de retrouver un travail et par là une dignité. Hors force est de constater que depuis la mise en place du tri sélectif ce container est utilisé par certains comme poubelle. Il ne nous est donc plus possible d'effectuer la collecte ce qui bien évidemment pénalise les personnes qui voudraient faire don de leurs vieux vêtements. Par cette façon de faire ces gens peu scrupuleux (et je modère mes mots) s'imaginent qu'ils échapperont à la taxe d'enlèvement des ordures ce en quoi ils se trompent largement, ce qui prouve d'ailleurs leur faible niveau d'intelligence.

Je tenais à pousser ce coup de gueule en espérant que le comportement de certains changera.

Serge LAVASTE

BIBLIOTHÈQUE

En 2010 la bibliothèque a fonctionné les samedis de 11h à 12h avec 7 bénévoles.

En avril et en octobre le bibliobus est venu à St BARTHELEMY.

En mars nous avons rencontré des écrivains à l'Office du Tourisme journée particulièrement enrichissante.

En juillet nous avons rendu le prêt longue durée à la médiathèque de Bourgoin Jallieu.

En août Maryse NIVON et Sylvie REVOL ont réorganisé le coin des enfants et le coin des adultes dans notre bibliothèque.

En septembre nous avons participé au forum des associations à Beurepaire. Il est important de montrer qu'on existe.

En décembre il y a eu la vente de livres neufs. Nous avons eu la neige avec nous. Merci à tous ceux qui ont participé.

Cette année la municipalité nous a octroyé une subvention de 1000 euros.

Brigitte GUEDENET et Sylvaine FRANDON vont venir assurer les permanences du samedi. Merci de nous rejoindre.

Vous voulez connaître les personnes du village, venir grossir le groupe nous vous accueillons avec plaisir.

Merci à Raymonde FORVEILLE et Hélène HUGON

Merci à Christian FRANDON, Jean Claude FORVEILLE, Titouan REVOL et Jean Louis NIVON, José GARCIA pour les coups de mains ponctuels.

Election du nouveau bureau à l'unanimité :

FRANDON Danièle Présidente, DUJFFOUR ESTELLE secrétaire, REVOL Sylvie secrétaire adjointe, BOYER Marie-Paule trésorière, NIVON Maryse trésorière adjointe

Remerciement à tous, Danièle FRANDON



Comme un poisson dans l'eau ...

Depuis quelques semaines les enfants de l'école (classes CP/CE1, CE1/CE2, CM2) participent à des activités aquatiques à la piscine de Châteaufort de Galaure.

Ces séances se déroulent chaque lundi matin, encadrées par les maîtres nageurs, l'enseignant, et les personnes ayant l'agrément.

Cette activité permet à l'enfant d'acquiescer ou de perfectionner sa maîtrise de l'eau, tout ceci de façon très ludique et dans la bonne humeur.

Les enfants se familiarisent au milieu aquatique en participant à une grande aventure !



INFO PRATIQUE: **Vendredi 25 février carnaval à l'école :**

à cette occasion, les élèves pourront venir déguisés. De plus, les élèves organisent une vente de crêpes à la sortie des classes à 16 h 15.

Nous vous invitons à venir acheter ces crêpes, le bénéfice de cette opération permettra de financer l'achat de jeux extérieurs.



Après cette fête du carnaval... Les vacances d'hiver : alors bonnes vacances à toutes et tous !!

Brigitte GUEDENET

DEFENDONS NOTRE ENVIRONNEMENT : APPEL À TOUTES LES BONNES VOLONTES

L'an dernier, à l'initiative du Conseil Municipal, une opération de ramassage des déchets jetés dans la nature a été organisée.

Des employés communaux, des membres des différentes associations, des particuliers, des élus ont pris part à ce travail collectif. Tous ces bénévoles ont effectué la collecte d'objets abondants et variés au fil des bordures de chemin, le long des fossés et talus, sur les rives et dans les cours d'eau, et pour certains assuré le transport en mettant à disposition fourgons et remorques.

Après un tri réalisé par les participants, ces éléments ont été ensuite conduits à la déchetterie par notre agent communal.

Cette très utile opération a connu un franc succès. Aussi nous allons la renouveler... tant que le comportement de tous les citoyens ne sera pas meilleur.

Nous faisons de nouveau appel à vous tous pour une matinée de

COLLECTE DES DECHETS JETES DANS LA NATURE le samedi 09 avril 2011 départ près du stade à 8 heures)

(Un rappel de cette opération sera fait dans la prochaine Gabusienne)

Nous vous remercions par avance.

Commission Communale de l'Environnement et de la Sécurité



NOUVEAU le 2 mars à ST BARTHELEMY

Ouverture de « l'Angle des Saveurs »
centre commercial le Suzon (anciennement le Troc)

☎ 04 74 85 31 14

Produits du Terroir, Epicerie fine, dépôts de pain, accessoires vaisselle, linge de maison, idées cadeaux, composition de paniers garnis selon vos goûts et vos idées.

Du lundi au jeudi de 7h45 à 12h15 et de 14h à 19h

Les vendredi et samedi 7h45 à 19h Le dimanche de 7h45 à 11h30

MANIFESTATIONS

RESTAURANT LE CHANDELIER

35 route de Grenoble 38260 PAJAY
0474 84 66 67

Dimanche 20 mars

Journée BARBECUE 7 viandes

Pensez à vous renseigner



DIMANCHE 27 MARS

Randonnée pédestre et VTT
Inscriptions de 7h30 jusqu'à 10h

3€ pour la marche et 5€ pour le VTT



3 parcours de 4km, 7km, 10km



2 parcours de 15km, 30km

VENTE DE DIOT/FRITES

à déguster sur place ou à emporter



DIMANCHE 13 MARS à partir de 14h

1er loto organisé par
l'USB GYM de Beaurepaire

ETAT CIVIL

le 1er février 2011 est né Loris Maurice POINT



De Olivier Marc POINT
Et Virginie Simone CHENU
Domiciliés III Impasse du Pouloux
Félicitations aux parents